

Le Cercle des Grands Interprètes apporte un soutien indispensable à notre série de concerts. Il nous permet de réaliser de nouveaux projets artistiques et d'élargir nos actions de sensibilisation à destination des jeunes et des publics éloignés.

Vous trouverez ci-dessous un bon de souscription pour le Cercle. N'hésitez pas à me contacter pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Nathalie Coffignal  
Responsable du Développement et du Mécénat  
Déléguée du Cercle des Grands Interprètes

---

☐ Mme ☐ M. Prénom(s)..... Nom(s).....  
Adresse.....  
CP..... Ville.....  
Email..... Tél.....

Souhaite devenir :

- ☐ **Membre Ami** pour une cotisation annuelle de 130€ (+ don facultatif)  
☐ **Membre Ami Duo** pour une cotisation annuelle de 200€ (+ don facultatif)  
☐ **Membre Donateur** pour une cotisation annuelle de 130€ + don de .....€ (à partir de 350€)  
☐ **Membre Donateur Duo** pour une cotisation annuelle de 200€ + don de .....€ (à partir de 350€)  
☐ **Membre Bienfaiteur** pour une cotisation annuelle de 130€ + don de .....€ (à partir de 1000€)  
☐ **Membre Bienfaiteur Duo** pour une cotisation annuelle de 200€ + don de .....€ (à partir de 1000€)

☐ En cochant cette case, je refuse que des photographies ou vidéos, prises dans le cadre des manifestations du Cercle et sur lesquelles j'apparais, puissent être diffusées à des fins de promotion des Grands Interprètes et de son Cercle (sur supports imprimés et internet).

☐ **Faire un don sans faire partie du Cercle. Montant du don libre. *Don défiscalisable.***

Merci de nous adresser le règlement par chèque à l'ordre des Grands Interprètes, à l'attention de Nathalie Coffignal – Les Grands Interprètes - 61, rue de la Pomme, 31000 Toulouse.  
Un reçu fiscal sera adressé aux membres ayant réalisé un don.

**Choisissez d'affecter votre impôt au soutien de la culture à Toulouse**

Les dispositions fiscales de la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, permettent aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu net imposable (applicable sur le montant de votre don et non sur la cotisation au Cercle).

*Ainsi un don de 1000€ revient, après réduction fiscale, à 340€.*